



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/2
12 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-sixième session
Bonn, 7–18 mai 2007

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Progrès accomplis dans l'exécution de la décision 1/CP.10

Rapport sur l'atelier régional pour l'Afrique consacré à l'adaptation

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document rend brièvement compte du deuxième atelier régional consacré à l'adaptation comme suite à la décision 1/CP.10, organisé pour la région de l'Afrique à Accra (Ghana) du 21 au 23 septembre 2006. Les discussions ont porté essentiellement sur l'observation systématique, les évaluations des incidences et de l'adaptation, la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation ainsi que la coopération régionale et internationale. Ce document présente également les mesures qui pourraient être adoptées s'agissant des besoins et des préoccupations spécifiques de la région en matière d'adaptation pour donner suite aux principales conclusions de l'atelier afin que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre puisse les examiner.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	3	3
II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	4 – 6	3
III. RÉSUMÉ DES TRAVAUX	7 – 77	4
A. Introduction	7 – 11	4
B. Observation systématique.....	12 – 15	5
C. Évaluations des incidences et de la vulnérabilité	16 – 23	6
D. Planification et mise en œuvre de l'adaptation.....	24 – 67	7
E. Coopération régionale et internationale.....	68 – 77	13
IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS	78 – 87	14
A. Observation systématique.....	79	14
B. Évaluations des incidences et de la vulnérabilité	80	14
C. Planification et mise en œuvre de l'adaptation.....	81 – 87	14
V. MESURES DE SUIVI ENVISAGEABLES.....	88 – 90	15
A. Observation systématique.....	88	15
B. Évaluations des incidences et de la vulnérabilité	89	16
C. Planification et mise en œuvre de l'adaptation	90	16

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 8 de sa décision 1/CP.10, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser trois ateliers régionaux reflétant les priorités régionales ainsi qu'une réunion d'experts pour les petits États insulaires en développement, afin de faciliter l'échange d'informations et des évaluations intégrées et d'aider à définir les besoins et les préoccupations spécifiques en matière d'adaptation. Elle a demandé en outre au secrétariat d'établir des rapports sur les résultats de ces ateliers afin que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) puisse étudier les mesures supplémentaires que la Conférence des Parties pourrait réclamer à sa treizième session.

B. Objet de la note

2. La présente note fournit des informations sur le deuxième atelier régional organisé par le secrétariat sous la direction du Président du SBI conformément au mandat évoqué au paragraphe 1 ci-dessus. Elle donne un aperçu des travaux et présente les mesures qui pourraient être adoptées s'agissant des besoins et des préoccupations spécifiques de la région en matière d'adaptation pour donner suite aux principales conclusions de l'atelier.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Le SBI voudra peut-être, à sa vingt-sixième session (mai 2007), examiner le présent rapport ainsi que les rapports des autres ateliers régionaux et de la réunion d'experts consacrés à l'adaptation en vue de formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties à sa treizième session (décembre 2007).

II. Déroulement des travaux

4. Le secrétariat de la Convention, en collaboration avec l'Agence ghanéenne de protection de l'environnement, a organisé l'atelier régional pour l'Afrique consacré à l'adaptation à Accra (Ghana), du 21 au 23 septembre 2006¹. Les Gouvernements norvégien, portugais, suédois et suisse ont fourni un généreux appui financier. M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana), qui présidait l'atelier au nom de M. Thomas Becker, Président du SBI, était secondé dans sa tâche par M. Kunihiko Shimada (Japon) et M. Abdullatif Salem Benrageb (Libye).

5. Parmi les participants à l'atelier figuraient des représentants des pays de la région et d'autres Parties intéressées qui appuient les activités menées en matière d'adaptation en Afrique, ainsi que des représentants d'organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales compétentes actives dans la région. Cet atelier avait pour objectif de servir de cadre à des échanges de données d'expérience sur l'adaptation en Afrique et de définir les lacunes, besoins et préoccupations des pays en la matière.

¹ L'ordre du jour, le document de base et les présentations des experts sont affichés sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/adaptation/adverse_effects_and_response_measures_art_48/items/3743.php.

6. L'atelier s'est déroulé en six séances:

a) Introduction et contexte: Au cours de cette séance, les objectifs de l'atelier ont été définis et un document de base établi par le secrétariat pour l'occasion, traitant des effets des changements climatiques en Afrique et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, a été présenté et examiné;

b) Observation systématique: Cette séance a été consacrée à la question de l'observation systématique et à la mise en évidence des besoins et des préoccupations concernant la disponibilité, l'accessibilité et l'applicabilité des données, méthodes et outils climatologiques;

c) Évaluations des incidences et de la vulnérabilité: Cette séance a été consacrée à différents aspects du processus d'évaluation, dont les types de méthodes d'évaluation;

d) Planification et mise en œuvre de l'adaptation: Cette séance portait sur les aspects pratiques de l'adaptation dans divers domaines, notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la santé et les zones côtières, et sur l'expérience acquise par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents de réalisation dans l'appui aux activités liées à l'adaptation en Afrique;

e) Collaboration régionale: Ce thème a fait l'objet de deux tables rondes, l'une sur la collaboration Sud-Sud et l'autre sur la collaboration Nord-Sud, une large place étant accordée aux différentes initiatives en cours;

f) Résultats et voie à suivre: Les débats, qui visaient à faciliter le choix des mesures de suivi susceptibles d'être adoptées pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques de l'Afrique en matière d'adaptation, ont été menés dans le cadre de trois sous-groupes qui ont fait part des résultats de leurs délibérations à la séance plénière de clôture de l'atelier.

III. Résumé des travaux

A. Introduction

7. Un document de base et l'exposé qui lui a été consacré pendant l'atelier ont confirmé que les questions ayant trait à la vulnérabilité et à l'adaptation en Afrique revêtent une grande importance et réclament des solutions urgentes, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des ressources en eau, de la santé et des zones côtières.

8. Ce continent est déjà éprouvé par des contraintes climatiques, que l'évolution du climat ne fera qu'exacerber. Une même zone peut connaître sécheresses et inondations à quelques mois d'intervalle. Les sécheresses qui se produisent en Afrique provoquent souvent la famine et une désorganisation à grande échelle de l'environnement socioéconomique. Selon des estimations présentées à l'atelier, un tiers des Africains vivent dans des zones menacées par la sécheresse et 220 millions d'entre eux y sont exposés chaque année.

9. Les tempêtes de poussière et de sable nuisent à la fois à l'agriculture, à l'infrastructure et à la santé dans le Sahara et le Sahel, tandis que la surexploitation des ressources foncières, l'accroissement de la population, la désertification et la dégradation des terres représentent des menaces supplémentaires. Parmi les autres facteurs venant s'ajouter à la vulnérabilité générale, il convient de mentionner la pauvreté et l'analphabétisme, largement répandus, l'insuffisance des capacités institutionnelles, les faiblesses de l'infrastructure et les conflits armés.

10. Si le climat connaît encore d'autres changements en Afrique, il devrait devenir plus variable et les phénomènes météorologiques extrêmes seront sans doute plus fréquents et plus graves; il faut s'attendre à des écarts importants d'une région à l'autre dans l'évolution du régime des précipitations. Les modèles font apparaître, par exemple, une augmentation des précipitations dans la partie occidentale du continent et une diminution dans la partie septentrionale. Conformément à ces prévisions, le Sahel a connu une baisse de 25 % en moyenne du niveau des précipitations au cours des trente dernières années.

11. En outre, on prévoit que les changements climatiques dans la région auront de graves répercussions sur les efforts déployés par l'Afrique pour assurer un développement durable et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les changements climatiques peuvent notamment compromettre la réalisation des objectifs 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim), 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et 7 (assurer un environnement durable).

B. Observation systématique

12. Le représentant du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) a décrit les activités de renforcement des capacités déployées par le SMOC en faveur de l'Afrique en soulignant que des réseaux opérationnels appropriés d'observation du climat aux niveaux mondial, régional et national étaient indispensables pour étayer l'élaboration de politiques d'adaptation satisfaisantes. Le bon fonctionnement des dispositifs d'observation du climat est aussi important pour l'adaptation que pour une meilleure compréhension du système climatique. Améliorer la gamme et la qualité des observations peut contribuer à satisfaire toutes sortes de besoins, notamment en matière d'informations climatologiques pour la gestion des inondations, la sécurité alimentaire, les épidémies de malaria et la prise de décisions au niveau des exploitations agricoles.

13. Le représentant a mis l'accent sur la stratégie intitulée «Information climatologique et développement: Plan d'action pour l'Afrique»; celle-ci a été élaborée dans le prolongement du programme d'ateliers régionaux du SMOC et sera officiellement lancée en 2007. Elle vise à améliorer les systèmes d'observation inappropriés et en voie de dégradation grâce à un programme intégré reposant non seulement sur des observations, mais aussi sur des services climatologiques et une gestion ainsi qu'une politique des risques climatiques. À cet égard, on a également souligné l'importance que revêt, aux fins de l'adaptation aux changements climatiques, une plus large collaboration entre les fournisseurs d'informations sur le climat, tels que les services météorologiques, et les utilisateurs d'informations de ce type dans les différents secteurs.

14. Dans le cadre des exposés faits par les pays, le présentateur du Lesotho a insisté, non seulement sur l'inadaptation des réseaux, mais aussi sur la piètre diffusion des données entre pays, centres apparentés et centres de données internationaux. Le représentant de l'Ouganda a fait observer dans son exposé que les données provenant d'Afrique se caractérisaient souvent par des lacunes tant spatiales que temporelles. Lorsqu'il existe des données, les équipements disponibles pour les traiter (logiciels et matériel informatique) ne sont ni assez modernes ni assez fiables au regard du volume qu'elles représentent.

15. Au cours du débat, nombre de participants ont déclaré que la principale difficulté tenait à l'exploitation des réseaux d'observation, ainsi qu'à l'organisation et à la mise en commun des données obtenues, une fois que le financement extérieur a pris fin. Certains ont insisté sur la nécessité de sensibiliser les gouvernements à l'importance des réseaux pour bénéficier de fonds publics et d'élargir l'accès des utilisateurs aux données météorologiques mais aussi socioéconomiques sans rapport avec le climat, qui entrent en ligne de compte dans l'évaluation de la vulnérabilité d'un pays.

C. Évaluations des incidences et de la vulnérabilité

16. Les communications des pays et les débats sur les évaluations des incidences et de la vulnérabilité en Afrique ont donné un aperçu de l'éventail des évaluations possibles, qu'il s'agisse de procéder «de haut en bas» sur la base de scénarios et de modèles ou «de bas en haut» à partir d'analyses des moyens d'existence. Certains pays ont déclaré ne faire d'études d'impact et d'évaluations de la vulnérabilité que pour les communications nationales initiales, mais d'autres ont fait état d'études complémentaires spécifiques réalisées par des universités et des chercheurs indépendants, ce qui dénote une sensibilisation croissante aux changements climatiques.

17. Plusieurs participants ont souligné qu'il était difficile d'utiliser les modèles de circulation générale (GCM) à haute résolution et les techniques de réduction d'échelle, car ils nécessitent des ressources humaines et financières d'un coût prohibitif, les GCM devant être codés, calibrés et validés. Même si les GCM et les scénarios permettent réellement de mieux comprendre les changements climatiques qui pourraient se produire à l'avenir et d'évaluer globalement les risques climatiques à long terme, de nombreux participants ont estimé que l'élaboration de mesures d'adaptation concrètes ne pouvait exclusivement se fonder sur les résultats actuels de la modélisation.

18. Malgré les avancées réalisées dans certains domaines, les participants ont constaté un hiatus dans les efforts d'évaluation et une déperdition de la mémoire institutionnelle entre la première communication nationale et la deuxième. D'après le représentant du Maroc, on ne pouvait se fier à la mémoire institutionnelle qu'en cas de gestion continue du processus, ce qui pouvait se faire en créant un groupe national d'experts de différentes entités (organismes publics, universités, etc.). Les participants ont également examiné le problème de l'absence de suivi des évaluations, que ce soit sous la forme de projets concrets d'adaptation à réaliser ou d'une surveillance des changements prévus.

19. La portée des évaluations variait d'un pays à l'autre: le Kenya prenait en compte les principaux secteurs économiques, alors que le Swaziland, pour évaluer sa vulnérabilité aux fins de sa deuxième communication nationale, suit une approche fondée sur les moyens de subsistance, méthode d'évaluation rapide qui demande environ trois semaines à un mois de travail sur le terrain auprès des communautés vulnérables puis un mois supplémentaire pour analyser et extrapoler les résultats. En deux mois, les décideurs ont une vue d'ensemble de la vulnérabilité des modes de subsistance.

20. Concernant l'intégration des différentes évaluations sectorielles de la vulnérabilité, le représentant du Maroc a souligné que certains secteurs, comme l'agriculture et les ressources en eau, sont intégrés par défaut vu l'étroitesse des liens qui les unissent. Le représentant du Kenya a également mis l'accent sur la nécessité de disposer d'évaluations intégrées et a fait ressortir les avantages de politiques telles que la conservation des sols et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, qui présentent un intérêt tant pour l'adaptation que pour l'atténuation.

21. Les participants de plusieurs pays ont signalé que la méthode des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) avait été mise à profit pour réaliser des évaluations des incidences et de la vulnérabilité. D'après eux, il s'agit d'une méthode fiable adaptée à chaque pays, d'autant qu'elle ne requiert pas de données ou d'informations supplémentaires, qui sont difficiles à obtenir dans les pays les moins avancés (PMA). Pour le représentant de la Guinée, cette méthode assure par exemple la pertinence des politiques menées et la prise en compte de l'adaptation dans la planification nationale en regroupant les priorités fixées, y compris celles qui figurent dans les communications présentées au titre d'autres conventions tout comme dans les documents nationaux de stratégie de réduction de la pauvreté et autres stratégies de développement durable.

22. Vu l'insuffisance des capacités et des ressources, les participants ont proposé de tirer parti de la synergie entre les différents processus d'évaluation, notamment ceux qui relèvent de la Convention-cadre

des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le représentant de la Guinée a déclaré à ce propos que, dans son pays, le programme d'action national aux fins de l'adaptation ne donnait pas lieu à de nouvelles études de la vulnérabilité mais intégrait bon nombre des résultats du plan d'action national élaboré au titre de cette dernière convention.

23. Les participants ont également relevé l'absence d'évaluation socioéconomique, qui est un complément important des évaluations existantes, en particulier eu égard au fait que la pauvreté a été reconnue comme un facteur qui joue un rôle déterminant dans la vulnérabilité. Lorsque cela est possible, une évaluation chiffrée des pertes potentielles découlant des effets néfastes des changements climatiques pourrait s'avérer utile, notamment pour les responsables des décisions politiques.

D. Planification et mise en œuvre de l'adaptation

24. En dépit du manque de données et du caractère lacunaire des évaluations des incidences et de la vulnérabilité, les participants se sont accordés à reconnaître qu'il existe suffisamment d'informations pour adopter des mesures d'adaptation en se fondant sur la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes de l'époque actuelle, et que les lacunes et les craintes ne devraient pas servir à justifier l'inaction en matière d'adaptation.

25. Les participants de nombreux pays ont souligné que le processus des PANA facilitait effectivement la planification et l'application de stratégies d'adaptation, d'autant que la démarche participative «de bas en haut» permet aux parties prenantes d'y adhérer. En même temps, le représentant de la Gambie a fait observer que de tels programmes offraient un cadre efficace pour prendre en compte les changements climatiques dans la politique nationale. Divers participants ont donc préconisé une plus large application de ces programmes dans les pays autres que les PMA. Concernant l'appui financier requis pour une telle entreprise, le représentant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a constaté que des fonds étaient déjà disponibles au titre de l'établissement des deuxièmes communications nationales sur la base du coût intégral à concurrence de 400 000 dollars des États-Unis, montant qui peut être relevé, s'il y a lieu, dans des cas bien précis. Les pays peuvent opter pour la méthode des PANA en vue de l'élaboration de leur communication nationale.

26. Les participants ont insisté sur l'importance des connaissances traditionnelles en matière d'adaptation et ont fait remarquer qu'il conviendrait d'intégrer davantage ces connaissances dans le processus de planification et de mise en œuvre, en particulier par le biais de partenariats avec des organisations locales. Parmi les avantages que les pratiques et techniques traditionnelles présentent par rapport aux techniques étrangères, il convient de mentionner le bilan coût-efficacité, la possibilité de les adapter aux conditions locales et la facilité de diffusion. À ce propos, les participants ont souligné la nécessité de mécanismes efficaces d'échange d'informations entre les différents utilisateurs des savoirs traditionnels. Diverses ressources se prêtent à l'échange de données d'expérience, notamment la base de données sur les stratégies d'adaptation locale² de la Convention. Les projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) financés par le FEM, intitulés «Programme d'adaptation communautaire» et «Adaptation au changement climatique», contribuent également à la collecte et à la mise en commun des informations existantes sur les projets d'adaptation locaux.

27. Pour de nombreux participants, la planification de l'adaptation doit faire l'objet d'une approche intégrée, non seulement pour planifier et appliquer des mesures spécifiques mais aussi en vue d'élargir les perspectives, en tenant compte par exemple d'autres scénarios que ceux pour lesquels ces mesures ont été conçues.

² <<http://maindb.unfccc.int/public/adaptation>>.

28. À cet égard, le représentant de la Gambie a mis en garde contre une adaptation «incomplète», qui pourrait réduire à néant les investissements réalisés en la matière. Bien que son pays ait consacré 10 millions de dollars à la stabilisation des dunes côtières, il n'a pas construit d'ouvrages en épi pour réduire l'intensité des vagues, d'où la disparition en peu de temps de tout le sable apporté. De même, le Burundi a introduit des variétés de cultures résistantes à la sécheresse pour contribuer à garantir la sécurité alimentaire en cas de sécheresse; or de fortes pluies ont donné lieu à une surproduction alors qu'il n'existait aucun moyen de stocker les produits en vue de leur consommation ultérieure. En planifiant des mesures d'adaptation, il se peut donc que les pays aient à mobiliser des ressources supplémentaires pour que ces mesures soient pleinement efficaces.

29. Autre exemple donné par le représentant de l'Éthiopie, la récupération de l'eau contribue à accroître les quantités disponibles et à améliorer le rendement des cultures, mais provoque aussi une augmentation du nombre des cas de paludisme. En pareil cas, les pays devraient accompagner les mesures d'adaptation concernant l'agriculture et l'approvisionnement en eau par des mesures destinées au domaine de la santé afin de procurer le plus possible d'avantages aux communautés touchées par les changements climatiques.

30. De nombreux participants ont souligné que l'adaptation devait être intégrée à la réduction des risques de catastrophe. Le représentant du Kenya a signalé par exemple qu'après une sécheresse récente assortie d'une famine, des fonds destinés aux secours d'urgence avaient été affectés à l'approvisionnement en eau, y compris par des forages et des barrages. De telles mesures montraient comment la planification d'une gestion durable des sols et des ressources en eau pouvait être encouragée.

31. Certains participants ont néanmoins fait remarquer que même si les secours d'urgence envoyés à la suite de sécheresses ou d'inondations peuvent à court terme sauver des vies, ils doivent être complétés par des mesures à long terme visant à développer les capacités d'adaptation, pour éviter de susciter une dépendance à l'égard des secours extérieurs et d'affaiblir les mécanismes traditionnels de survie. Au Swaziland, par exemple, l'aide alimentaire avait aidé la population affamée sur une courte période, mais on avait constaté ultérieurement que les activités de secours devaient être assorties de mesures telles que l'apport de ressources financières, par exemple sous la forme de microcrédits destinés à aider les communautés à valoriser les avoirs et à développer des modes de subsistance viables.

32. L'adhésion des parties prenantes est un autre élément indispensable à l'application efficace de mesures d'adaptation, notamment dans les cas où la société peut avoir du mal à les accepter, s'agissant par exemple de l'utilisation d'eau recyclée pour remédier aux pénuries. Le représentant du Swaziland a dit que son pays devait collaborer étroitement avec les parties concernées pour modifier les habitudes de consommation, de façon à privilégier des cultures résistantes à la sécheresse telles que le sorgho, le millet et le manioc plutôt que le maïs, gourmand en eau.

33. Le représentant du Bénin a fait observer que les responsables de la planification de stratégies d'adaptation devaient être sensibles aux croyances et pratiques culturelles et religieuses: certaines personnes assimilent par exemple la sécheresse à un châtement divin. La méconnaissance de croyances de ce type et le fait de ne pas associer les communautés aux évaluations risquent de faire échouer les mesures visant à réduire la vulnérabilité.

34. Mis à part les actions de sensibilisation au niveau local, les participants ont souligné combien il importait d'impliquer les décideurs de haut niveau pour que l'adaptation soit prise en compte dans les politiques nationales de développement. Le Botswana, par exemple, a invité des membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à s'adresser au Parlement pour sensibiliser le corps législatif aux changements climatiques.

1. Agriculture et sécurité alimentaire

35. Il ressortait du document de référence qu'en Afrique, 70 % de la population compte principalement sur l'agriculture de subsistance pour vivre, la pluie étant la seule source d'eau. Selon les prévisions, la production de la plupart des cultures vivrières diminuerait sous l'effet de changements climatiques, tels que des modifications du régime et du volume des précipitations, des décalages saisonniers et des changements dans les saisons de croissance végétative.
36. Les exposés ont mis en relief diverses stratégies d'adaptation déjà appliquées qui visent à remédier non seulement à la variabilité du climat mais aussi à la dégradation des sols, dont la gestion agronomique, l'intensification des cultures, la gestion des ressources en eau, les reconversions et les techniques après récolte.
37. S'agissant de pratiques concrètes d'adaptation, le Bénin recourt par exemple à la transplantation des semis en fonction des crues. Les champs sont préparés avant la saison des pluies et, si une inondation est prévue, les semis sont transplantés dans des pépinières.
38. Le représentant du Burkina Faso a appelé l'attention sur la technique «zaï», l'une des pratiques traditionnelles de son pays pour s'adapter à des conditions arides, qui consiste, entre autres choses, à récupérer l'eau et à préserver les nutriments du sol. L'activité des termites est mise à profit pour absorber le sable, la terre glaise et d'autres matières organiques présentes à la surface tout en créant des tunnels dans lesquels des poches d'eau peuvent être retenues sans s'évaporer.
39. Il a été signalé que les agriculteurs tanzaniens recouraient de plus en plus aux cultures intercalaires et à la diversification, l'aggravation des conditions de sécheresse les ayant contraints à parer aux risques liés à la monoculture. Dans les zones les plus exposées, nombre d'entre eux plantent plusieurs variétés et espèces sur une même parcelle.
40. Outre la diversification au niveau local, les participants ont débattu de l'importance de telles stratégies au niveau national, en particulier dans les communautés agricoles qui dépendent d'une seule culture de rente très vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, comme le cacao au Ghana.
41. Pour ce qui est de la recherche et des activités d'appui, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a informé les participants que la FAO avait produit des CD-ROM sur les outils et les modèles intéressant l'adaptation dans le secteur agricole et avait également affiché ces informations sur l'Internet. De plus, la FAO organise des ateliers de formation pour renforcer les capacités dans ce domaine. Parmi les autres moyens d'appui mis en avant par les participants, il convient de mentionner les systèmes d'alerte rapide en cas de famine et ceux qui concernent le bétail.

2. Ressources en eau

42. Comme indiqué dans le document de base, des millions de personnes sont déjà dépourvues en Afrique de tout accès à l'eau potable: or la pénurie d'eau devrait s'accroître du fait de la hausse de la demande due à la croissance démographique dans les zones menacées de sécheresse et des diminutions des précipitations qui pourraient se produire à l'avenir. D'après les prévisions, d'ici à 2025, environ 480 millions de personnes en Afrique seraient confrontées soit à la rareté de l'eau, soit à des contraintes en la matière, ce qui risquerait d'accroître considérablement les risques de conflits liés à l'eau.
43. Pour ce qui est de planifier l'adaptation dans le domaine de l'eau, les participants ont souligné la nécessité d'adopter une démarche intégrée qui tienne compte non seulement de la consommation

domestique et de l'agriculture, mais également de la demande en eau d'autres secteurs tels que l'énergie, l'industrie et les industries extractives.

44. Les participants ont estimé qu'il ne suffisait pas de mettre l'accent sur les disponibilités en eau: les problèmes de qualité de l'eau devaient aussi être pris en compte. À Madagascar, par exemple, celle-ci a beaucoup pâti de la salinisation.

45. De nombreux participants ont appelé l'attention sur la récupération des eaux de pluie et l'augmentation de la rétention d'eau en tant que stratégie d'adaptation. Au Rwanda, on procède au reboisement pour retenir l'eau et réduire le ruissellement. Des lois relatives à la protection de l'environnement visent à prévenir la mise en culture des vallées fluviales (pentes), mais elles restent peu appliquées. Au Malawi, l'adaptation dans le domaine de l'eau nécessite des mesures propres à atténuer les effets des inondations et de la sécheresse. Il s'agit notamment d'améliorer l'approvisionnement en eau des communautés rurales, en particulier grâce à des réservoirs, à des projets d'adduction d'eau par gravité et à des procédés novateurs de construction de forages pour pouvoir disposer d'eau pendant les périodes de sécheresse.

46. D'autres mesures d'adaptation ont été examinées, parmi lesquelles le transfert d'eau. Le représentant de la Côte d'Ivoire a rapporté des expériences consistant à transférer de l'eau d'Abidjan à Bonoït par canaux, à l'aide de pompes hydrauliques. Aussi concluante qu'elles soient, de telles mesures restent tributaires d'une technologie coûteuse, qui doit être assortie d'une utilisation plus rationnelle de l'eau, notamment une irrigation plus efficace.

47. La quasi-totalité des 50 bassins fluviaux d'Afrique étant transfrontières, les participants ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche régionale dans la planification et l'application de stratégies d'adaptation, afin de résoudre les problèmes de partage des ressources en eau. L'Initiative pour le bassin du Nil et l'Autorité du bassin du Niger sont à cet égard d'une grande importance.

3. Santé

48. L'Afrique est exposée à plusieurs maladies sensibles aux effets du climat telles que la fièvre de la vallée du Rift, le choléra et le paludisme. Il est à prévoir que la portée, la périodicité et la gravité des flambées épidémiques se modifieront sous l'effet de changements climatiques. Le paludisme, en particulier, qui touche déjà au moins 300 millions de personnes chaque année et ralentit – dit-on – la croissance économique des pays africains de 1,3 % par an, devrait s'étendre sous l'effet du changement climatique à des zones où sa propagation est actuellement limitée par des températures relativement basses, comme sur les hauts plateaux d'Afrique de l'Est.

49. Les représentants du Niger et de la Gambie ont fait état des mesures d'adaptation recensées au cours de l'élaboration de leurs PANA, parmi lesquelles la distribution de moustiquaires imprégnées, l'intensification des vaccinations, la sensibilisation de la population aux mesures préventives et l'approfondissement de la formation dispensée au personnel de santé.

50. Vu la relation linéaire qui existe entre l'incidence du paludisme et la pluviométrie, les participants ont insisté sur la nécessité d'améliorer les prévisions saisonnières des précipitations pour mieux parer aux maladies liées au climat. Le représentant de la Gambie a souligné l'utilité du West African Climate Outlook Forum (Prévisions saisonnières en Afrique de l'Ouest ou PRESAO) qui, au début de chaque saison des pluies, publie une prévision des précipitations au niveau sous-régional pour que les décideurs puissent prendre les mesures voulues.

51. Concernant la sensibilisation et l'éducation, le représentant du Ghana a montré une affiche utilisée dans les écoles pour illustrer la relation entre climat et maladies.

4. Zones côtières

52. Plus du quart de la population de l'Afrique vit à moins de 100 kilomètres du littoral: selon des prévisions, le nombre de personnes exposées au risque d'inondation des côtes passerait de 1 million en 1990 à 70 millions en 2080. Le relèvement du niveau des mers devrait être de l'ordre de 15 à 95 centimètres d'ici à 2100 en Afrique, ce qui menacerait 30 % des infrastructures côtières par submersion et érosion des côtes.

53. Les exposés ont mis l'accent sur plusieurs mesures d'adaptation prévues ou en cours d'exécution, qu'elles soient de nature institutionnelle et réglementaire (la Sierra Leone prévoit par exemple de créer un conseil de gestion des côtes) ou structurelle (Djibouti construit par exemple des digues pour éviter les inondations).

54. Les autres mesures d'adaptation des zones côtières consistent notamment à creuser de nouveaux puits et à faire des forages en cas d'intrusion d'eau salée, à délimiter les zones exposées aux risques d'inondation et d'érosion, à établir des systèmes d'observation du niveau de la mer, à empêcher l'extraction du sable et du gravier pour le secteur de la construction et à boiser les dunes de sable.

55. Les participants ont fait observer qu'en dépit du risque que les zones côtières soient gravement touchées, les aides financières et la capacité de faire face à ce type d'impact restaient très modestes. La Sierra Leone, par exemple, a estimé à 1 144 milliards de dollars le montant nécessaire pour protéger intégralement l'ensemble des côtes exposées, soit environ 17 % de son PIB. La protection des zones les plus importantes coûterait au minimum 6 millions de dollars.

56. Les participants ont souligné qu'il importait de planifier et d'appliquer des mesures d'adaptation, mais que, pour garantir une efficacité globale, d'autres facteurs socioéconomiques devaient aussi être pris en considération, comme la surexploitation des ressources côtières, la croissance de la population et la pollution.

5. Synergies: l'expérience de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

57. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) a exposé en détail les diverses activités de mise en œuvre entreprises au titre de cette Convention qui peuvent se prêter à des synergies entre l'adaptation et la lutte contre la désertification: il s'agit notamment des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux.

58. Jusqu'à présent, quatre programmes d'action sous-régionaux ont été mis au point. Les projets prioritaires répertoriés sont axés sur la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités. Au niveau régional, six réseaux de programmes thématiques (RPT) ont été lancés afin d'étayer l'exécution des programmes d'action. Les RPT intéressant l'adaptation sont notamment consacrés à l'eau, à la sylviculture, aux terres de parcours, aux systèmes d'alerte rapide et aux systèmes agricoles écologiquement viables.

59. Au cours du débat, les participants ont fait état de l'insuffisance des moyens de financement des activités se rapportant à la CLD, en dépit de ses liens avec les changements climatiques et de l'attention accordée au continent africain. Certains ont estimé que, les solutions étant analogues, des initiatives et des projets communs relevant des trois Conventions de Rio pourraient attirer davantage de fonds.

60. À cet égard, les participants ont discuté du bien-fondé de la Priorité stratégique accordée à l'adaptation par la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial, qui soutient des projets propices aux synergies, comme le projet «Adaptation à la sécheresse et au changement climatique» en Éthiopie, au

Kenya, au Mozambique et au Zimbabwe. De plus, au titre du domaine d'intervention relatif à la dégradation des terres, des projets synergiques bénéficient également d'un financement: en Namibie, par exemple, le partenariat pilote pour une gestion intégrée des terres à long terme comporte un volet «adaptation».

61. Outre les synergies dans l'exécution des projets, les participants ont préconisé un partage des tâches de collecte de données et la constitution de réseaux d'information, de façon à recourir au titre des trois Conventions à un système commun de collecte et de diffusion des informations au niveau national, permettant de tirer efficacement parti de ressources peu abondantes. En outre, l'auto-évaluation nationale des capacités offre une possibilité de recenser et de mettre à profit davantage de synergies.

6. Appui à l'adaptation dans le cadre du développement durable

62. Au cours d'une séance consacrée au soutien accordé par le FEM et ses agents de réalisation, des informations ont été présentées sur divers projets d'adaptation financés par la Caisse du FEM au titre de la Priorité stratégique accordée à l'adaptation, par le Fonds spécial pour les changements climatiques et par le Fonds pour les pays les moins avancés. Un appui à l'adaptation est également fourni en dehors du cadre du FEM, par exemple par l'Union mondiale pour la nature (UICN), sous la forme d'une assistance technique.

63. Le représentant du FEM a informé les participants du niveau actuel des fonds disponibles pour l'adaptation au titre de la Priorité stratégique accordée à l'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), qui s'élevaient, en septembre 2006, à quelque 200 millions de dollars (y compris les promesses de don).

64. Les projets d'adaptation du FEM en Afrique ont une portée nationale (comme la prise en compte systématique du changement climatique dans la gestion intégrée de la ressource en eau du bassin du Pangani en Tanzanie), régionale (comme l'adaptation au changement climatique: Faire face à la modification du littoral et à son impact sur les populations d'Afrique de l'Ouest), et mondiale (comme le programme d'adaptation de proximité). Le représentant du FEM a noté que la part relative des projets concernant l'Afrique, tant en cours d'exécution qu'en préparation, pouvait être élargie, notamment au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, compte tenu de la taille du continent et de sa vulnérabilité aux changements climatiques. À cet égard, les participants ont souligné que les procédures d'accès aux ressources disponibles pour financer l'adaptation restaient à la fois complexes et laborieuses et qu'un appui et un renforcement des capacités s'avéraient nécessaires pour proposer et élaborer des projets.

65. Une fois que la phase d'élaboration des PANA est achevée, les pays sont censés présenter des idées de projet à financer au titre du Fonds pour les pays les moins avancés en vue de l'exécution de ces programmes. Le Malawi, par exemple, devrait soumettre son premier projet par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement agissant en tant qu'agent d'exécution.

66. Le représentant du PNUD a souligné que son organisme assumait le rôle d'agent de réalisation du FEM, en aidant les pays à atteindre leurs objectifs d'adaptation. La pièce maîtresse de la stratégie adoptée dans ce domaine est l'Adaptation Policy Framework, qui aide les pays à intégrer leurs préoccupations en matière d'adaptation dans les stratégies nationales et guide l'élaboration et l'exécution de projets.

67. Le représentant de l'UICN a évoqué en détail les diverses activités menées par cet organisme pour soutenir l'adaptation en Afrique dans le cadre de projets axés sur la diversité biologique, les zones protégées et les ressources naturelles ainsi que la population et les moyens de subsistance (projet intitulé «Community-based Risk Screening Tool – Adaptation and Livelihoods», par exemple).

E. Coopération régionale et internationale

68. Au cours du débat sur la coopération Sud-Sud, l'attention a été appelée sur la nécessité de faciliter la coopération entre les institutions en Afrique, et en particulier de partager les données d'expérience et les leçons retenues par les communautés confrontées à des problèmes analogues.
69. De ce point de vue, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), chargé de la surveillance, du suivi et de l'évaluation ainsi que de la promotion de systèmes d'alerte rapide visant à fournir des informations susceptibles de contribuer à prévenir la dégradation des terres, coopère avec des pays vulnérables dans la mise en commun de l'information et l'élaboration d'indicateurs au niveau local. L'OSS a recommandé d'améliorer la coordination entre les institutions africaines et entre différentes initiatives régionales.
70. S'agissant d'intégrer l'adaptation et la réduction des risques de catastrophe, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a rendu compte de la mise en place de plates-formes nationales spécialisées dans la réduction de tels risques, où la participation des praticiens de l'adaptation est vivement encouragée. Ces plates-formes se réuniront chaque année à l'échelon régional pour échanger des informations, des données d'expérience et les enseignements à retenir.
71. Le représentant du Centre pour la recherche forestière internationale a précisé le lien entre l'adaptation et la bonne gestion des forêts. Il a présenté l'initiative en matière d'adaptation aux changements climatiques, qui vise à soutenir les communautés forestières et d'autres écosystèmes tout en servant de cadre à un dialogue régional. Il a souligné que la foresterie constituait un point d'ancrage essentiel pour la coopération Sud-Sud, vu la nature transfrontière des ressources forestières en Afrique, comme dans le bassin du Congo.
72. Un représentant (du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) a informé les participants à l'atelier des activités relevant de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adoptée à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Malgré l'intensification des efforts au niveau régional, le PNUE a constaté l'absence de coopération Sud-Sud entre le nord et le sud de l'Afrique et a encouragé les participants à se mettre en rapport avec leurs homologues au niveau national pour que la question de l'adaptation soit inscrite à l'ordre du jour du NEPAD dans le but d'accroître les ressources et stimuler la coopération.
73. Certains participants ont estimé que le point de départ d'une collaboration Sud-Sud efficace pouvait être la mise au point de projets d'adaptation régionaux pour contribuer à mettre en évidence les problèmes communs et les solutions à leur apporter. Il a également été noté que le fait d'encourager la coopération entre chercheurs et institutions constituerait une bonne base pour une collaboration Sud-Sud suivie. La faiblesse des capacités et l'insuffisance des ressources, plutôt que le manque de volonté politique, ont été considérées comme les principaux obstacles à la coopération entre les institutions africaines, y compris des problèmes aussi fondamentaux que la piètre infrastructure de communication et de transport.
74. Au cours du débat sur la coopération Nord-Sud, les représentants des Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II) ont présenté certaines de leurs initiatives. Les participants ont par exemple appris que le Japon, dans le droit fil de l'engagement pris par le Groupe des Huit, entendait doubler l'aide publique au développement (APD) destinée à l'Afrique d'ici à 2008 et ils ont été invités à présenter à cet égard des propositions de projets. Le représentant des États-Unis d'Amérique a mentionné des études pilotes visant à intégrer l'adaptation dans la planification du développement, ainsi que des projets connexes entrepris au Mali et en Afrique du Sud. Le représentant du Canada a fait savoir que son pays, par l'intermédiaire de son Fonds de développement pour le changement climatique, avait contribué à hauteur de 30 millions de dollars aux efforts d'adaptation au niveau mondial, et notamment à des projets

axés sur la capacité d'adaptation et la sécurité alimentaire au Sahel, en Afrique subsaharienne et au Nigéria.

75. Bon nombre de représentants des Parties visées à l'annexe II ont souligné qu'il fallait intégrer l'adaptation dans l'aide au développement afin de protéger les investissements contre les effets du changement climatique. La Commission européenne a par exemple élaboré un cadre global de planification de façon à pouvoir prendre en compte les impératifs d'adaptation dans les partenariats pour le développement.

76. Rappelant les leçons que le Réseau ibéro-américain des bureaux chargés de la question des changements climatiques a permis de tirer en Amérique latine, le représentant du Portugal a insisté sur l'importance des échanges d'informations entre le Nord et le Sud, notamment entre les pays parlant la même langue.

77. Au cours de la discussion, certains participants ont déclaré que le financement de l'adaptation ne devait pas être assimilé à une question liée à l'APD. Au lieu de le considérer comme une relation entre donateur et bénéficiaire, il fallait qu'il s'inscrive dans le cadre de partenariats où les Parties visées à l'annexe II aideraient les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à remédier aux effets d'un problème mondial essentiellement imputable au Nord.

IV. Principales conclusions

78. Les conclusions qui se sont dégagées des débats, notamment des travaux des sous-groupes, portaient sur les besoins et les lacunes en matière d'observation systématique, les évaluations des incidences et de la vulnérabilité, ainsi que la planification et l'application de stratégies d'adaptation.

A. Observation systématique

79. Les participants sont convenus que les réseaux africains d'observation systématique laissaient à désirer en raison de l'insuffisance du nombre de stations et du manque d'entretien. Ils ont réaffirmé que, du fait du caractère incomplet et de l'éparpillement des données climatologiques en Afrique, il était difficile de comprendre la variabilité actuelle et future du climat. Lorsque des données sont disponibles, le problème consiste à les obtenir. Les participants ont insisté sur l'importance de la mise en œuvre du plan d'action pour l'Afrique du SMOC pour remédier à un tel état de choses.

B. Évaluations des incidences et de la vulnérabilité

80. Les participants ont souligné qu'il n'y avait pas de continuité dans les capacités mises en place en matière d'évaluations des incidences et de la vulnérabilité. Ils ont constaté que, dans de nombreux pays, les évaluations de ce type réalisées aux fins de la communication nationale initiale, avaient été disjointes de celles faites dans le cadre de la deuxième communication. L'Afrique n'a guère de capacités et de compétences en climatologie, en particulier en matière de prévision à long terme, car la plupart des prévisions émanent de centres internationaux installés en dehors du continent. Une autre lacune constatée dans le processus d'évaluation est l'absence de scénario socioéconomique par pays ainsi que d'études détaillées sur les coûts des effets néfastes des changements climatiques et le rapport coûts-avantages des solutions envisageables en matière d'adaptation.

C. Planification et mise en œuvre de l'adaptation

81. De l'avis des participants, de nombreux pays disposent de suffisamment d'informations et de connaissances pour commencer à planifier et à exécuter des activités d'adaptation. Cependant, force est de reconnaître que la région africaine rencontre des difficultés en raison de la pénurie de ressources et de

capacités institutionnelles qui permettraient de faciliter la prise en compte des préoccupations relatives aux changements climatiques dans les politiques nationales. Parmi les autres facteurs qui accentuent le degré général de vulnérabilité et dont il faut tenir compte dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, il convient de mentionner l'instabilité politique, le taux élevé d'analphabétisme et la pauvreté de la population rurale.

82. En même temps, les participants ont mis en évidence certains des atouts de l'Afrique, notamment ses réseaux sociaux bien étoffés, ses connaissances traditionnelles sur l'environnement local et ses ressources naturelles.

83. Les participants ont estimé que, vu la modicité de ses capacités tant humaines que financières, les démarches les plus prometteuses pour l'Afrique étaient celles qui tenaient compte des multiples contraintes et facteurs environnementaux. Les efforts visant à réduire la pauvreté, à prévenir la dégradation des terres, à remédier à la diminution de la diversité biologique et à la perte de services écosystémiques et à renforcer les capacités d'adaptation ont plus de chance d'aboutir que des actions non coordonnées.

84. La diversification économique a été considérée comme une importante stratégie d'adaptation pour les pays africains qui s'en remettent à un éventail restreint d'activités économiques sensibles au climat.

85. En ce qui concerne le renforcement des capacités, les procédures permettant d'accéder aux ressources financières disponibles en faveur de l'adaptation restent complexes et fastidieuses, d'où la nécessité de fournir des informations pour améliorer l'accès aux moyens de financement et faciliter l'élaboration de projets.

86. En outre, la plupart des documents dont disposent les spécialistes de la planification et de l'application des stratégies d'adaptation sont essentiellement en anglais. Pour que les experts de la région puissent participer pleinement au processus d'adaptation, il faut augmenter le volume de documentation technique rédigée en français, voire dans des langues africaines.

87. Les changements climatiques étant susceptibles de provoquer des effets analogues dans de nombreux pays, le partage des données d'expérience peut contribuer à étoffer les connaissances nécessaires pour résoudre les problèmes liés à l'adaptation. Dans ce domaine, la coopération Sud-Sud et Nord-Sud est un instrument efficace pour promouvoir l'application de mesures d'adaptation. Pour renforcer de tels échanges, il serait également utile d'organiser des ateliers régionaux supplémentaires axés sur des secteurs précis qui ont une importance prioritaire pour le continent.

V. MESURES DE SUIVI ENVISAGEABLES

A. Observation systématique

88. Les participants ont préconisé les mesures de suivi ci-après concernant l'observation systématique:

a) Améliorer et maintenir les réseaux d'observation tels que le Réseau de surface (GSN) et le Réseau d'altitude (GUAN) du SMOC;

b) Sauvegarder les données météorologiques historiques et appuyer le plan d'action pour l'Afrique du SMOC;

c) Faire prendre conscience aux différentes communautés d'utilisateurs de l'utilité des informations et services climatologiques;

d) Renforcer la collaboration entre les fournisseurs d'informations sur le climat et les utilisateurs sectoriels de ces informations.

B. Évaluations des incidences et de la vulnérabilité

89. Les participants ont recensé les mesures de suivi ci-après concernant les évaluations des incidences et de la vulnérabilité:

a) Mettre au point des modèles climatiques régionaux permettant de fournir des informations fines sur le climat en vue d'études d'impact et de prévisions à long terme;

b) Établir un lien entre changements climatiques et données socioéconomiques;

c) Promouvoir les évaluations intégrées, les évaluations «de bas en haut» et le recours à la méthode fondée sur les moyens de subsistance dans le processus d'évaluation;

d) Poursuivre et intensifier les efforts de renforcement des capacités suivant les conclusions du projet d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation ainsi que des ateliers de modélisation du climat organisés par l'Organisation météorologique mondiale et dans le cadre du Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial;

e) Faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience entre les institutions africaines;

f) Favoriser les occasions d'intensifier la coopération et la coordination Sud-Sud dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité, par exemple en attribuant un rôle plus important aux centres spécialisés tels que le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement dans le domaine des modèles de familiarisation.

C. Planification et mise en œuvre de l'adaptation

90. Les participants ont recensé les mesures de suivi ci-après concernant la planification et la mise en œuvre de l'adaptation:

a) Réaliser les projets d'adaptation définis, notamment ceux qui ont été proposés dans les PANA;

b) Adopter les méthodes des PANA dans les pays autres que les PMA, vu les expériences satisfaisantes auxquelles ont donné lieu l'élaboration de ces programmes;

c) Intégrer les changements climatiques dans les programmes d'enseignement en vue d'une plus grande sensibilisation;

d) Sensibiliser les responsables de la planification et les décideurs politiques à la question de l'adaptation;

e) Renforcer et faciliter l'échange de données d'expérience entre les utilisateurs des stratégies traditionnelles d'adaptation par divers moyens, par exemple en étoffant la base de données de la Convention consacrée aux stratégies d'adaptation locales;

f) Renforcer les capacités afin d'élaborer des propositions de projet et de faciliter l'accès aux moyens de financement de l'adaptation;

- g) Augmenter les fonds alloués à l'adaptation tant dans les budgets nationaux que dans les fonds multilatéraux, en créant éventuellement un fonds pour l'adaptation en faveur de l'Afrique;
- h) Coopérer dans le domaine de l'adaptation et en tenir compte par les moyens suivants:
- i) Création de partenariats africains pour favoriser la coopération Sud-Sud:
- En renforçant les capacités des centres de liaison pour les changements climatiques, y compris par la formation et la fourniture de matériel;
 - En dressant des inventaires des expériences réussies et des compétences techniques disponibles;
 - En renforçant les liens avec les milieux spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe, notamment en matière de préparation plutôt que de secours;
 - En intégrant l'adaptation aux politiques sectorielles et aux études d'impact environnementales;
 - En créant des comités chargés des changements climatiques, relevant des comités régionaux;
 - En faisant en sorte que les institutions africaines agissant dans le domaine des changements climatiques collaborent et constituent des réseaux;
 - En organisant des forums annuels, dont un pour l'Afrique francophone, afin d'échanger des informations sur les évaluations de la vulnérabilité et sur la planification et la mise en œuvre de l'adaptation à l'échelon régional;
 - En élaborant des projets transfrontières;
- ii) Établissement de partenariats en vue de transférer les données d'expérience et d'intégrer l'adaptation dans les projets et les prêts dans le cadre de la coopération Nord-Sud;
- iii) Renforcement des synergies entre les Conventions de Rio en vue de partager des informations et des connaissances sur les processus d'évaluation tels que le programme d'auto-évaluation nationale des capacités.
